

POURQUOI devenir équipe citoyenne ?

POUR AGIR DANS LA PROXIMITÉ EN REJOIGNANT UNE MOBILISATION CITOYENNE NATIONALE

La charte de l'équipe citoyenne permet aux bénévoles de développer des projets de lutte contre l'isolement des aînés. Elle facilite l'innovation et donne une grande autonomie d'action aux citoyens tout en garantissant le respect des principes éthiques et démocratiques. Chaque bénévole de l'équipe s'engage à respecter les valeurs énoncées dans la charte MONALISA et chaque équipe citoyenne a son identité locale tout en appartenant à une Mobilisation d'envergure nationale.

POUR BÉNÉFICIER DU SOUTIEN DES ACTEURS DE MONALISA

Les acteurs de MONALISA se sont engagés à apporter des soutiens aux équipes citoyennes, notamment par un parcours de formation, l'appui d'un référent d'équipe, l'appui d'un centre de ressources recensant et proposant des bonnes pratiques, des rencontres thématiques ou des expérimentations.

POUR ÊTRE RECONNUE, VISIBLE ET RELIÉE À PLUSIEURS NIVEAUX

Être reconnue équipe citoyenne permet de valoriser cette reconnaissance dans sa communication avec le logo. Cela permet aussi à l'équipe d'être géolocalisée sur la carte de la Mobilisation nationale. Chaque équipe citoyenne a un espace dédié sur le site internet de la Mobilisation et ses actions sont valorisées sur les réseaux MONALISA.



CHARTE de l'équipe citoyenne



Une équipe citoyenne regroupe des personnes qui agissent bénévolement pour recréer des liens avec les personnes âgées dans la proximité.

SIGNER LA CHARTE DE L'ÉQUIPE CITOYENNE, C'EST...

S'engager à lutter contre l'isolement social des personnes âgées,

bénéficier de la reconnaissance et de l'appui de la Mobilisation nationale,

choisir de respecter des principes éthiques et de fonctionner en équipe.



Les bénévoles de l'équipe
portée par
s'engagent à lutter contre l'isolement social des personnes âgées.
Le / /

SIGNATURE(S)

pour l'équipe citoyenne

pour l'organisme porteur

LES REPÈRES d'une équipe citoyenne

UNE ÉQUIPE À TAILLE HUMAINE

L'équipe citoyenne est à taille humaine : ni trop petite, ni trop grande, elle reste proche des personnes isolées et conserve ainsi une souplesse de fonctionnement (bonne connaissance entre les membres, facilité d'accueil des nouveaux venus, coordination légère). La taille de l'équipe est aussi fonction du territoire.

UN FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

Dans l'équipe citoyenne, on partage les responsabilités : chaque membre peut exprimer son choix et s'engager davantage s'il le souhaite. L'équipe élit ses animateurs. Ils veillent aux liens avec les autres acteurs de MONALISA.

Les mandats électifs sont limités dans le temps pour favoriser l'alternance et la participation des membres de l'équipe.

UN PROJET PARTAGÉ

L'équipe citoyenne se construit autour d'un projet de récréation de lien social. Elle est libre de choisir avec qui et auprès de qui elle s'engage. Elle décide collectivement des actions qu'elle souhaite mener et les ajuste régulièrement en fonction du contexte territorial, des situations rencontrées, des personnes concernées et du projet de l'organisme qui la porte. Il existe autant de projets que d'équipes



Cette charte est un outil pour tous ceux qui ont un projet de lutte contre l'isolement social : des repères pour créer son équipe, des axes pour définir son projet, des principes éthiques pour guider ses actions.

LES 4 AXES COMMUNS DU PROJET

AVEC LES PERSONNES ÂGÉES

L'équipe crée des liens avec les personnes âgées en risque ou en situation d'isolement, qui la sollicitent, lui sont signalées ou qui sont repérées par les membres de l'équipe. L'équipe établit des relations réciproques, respectueuses des choix et des différences, inscrites dans la durée. Elle définit et organise, avec les personnes âgées concernées, les actions individuelles ou collectives, pertinentes pour lutter contre la solitude et l'isolement.

DANS LA PROXIMITÉ

L'équipe choisit son territoire pour agir au plus près des personnes. Elle vérifie régulièrement sa pertinence et son périmètre en tenant compte des besoins, des potentiels et des logiques de territoire.

EN ÉQUIPE

Les membres vivent une vie d'équipe :

- recherchent et accueillent des bénévoles,
- relisent collectivement des actions menées,
- participent à des formations (ex : formation socle MONALISA qui favorise des bases communes et des échanges de pratiques)
- se rencontrent autour du projet et de la vie d'équipe.

L'équipe est portée juridiquement par un organisme signataire de MONALISA.

EN RÉSEAU

L'équipe n'agit jamais seule, elle coopère avec les proches, les professionnels, les acteurs de solidarité de voisinage et les acteurs associatifs, publics et privés qui partagent ses objectifs. L'implication bénévole ne se substitue ni à celle des familles ni à celle des professionnels, leurs interventions sont complémentaires et se renforcent mutuellement, notamment dans les situations de fragilité et de perte d'autonomie.

L'équipe est en lien avec la coopération MONALISA et les coordinations de son territoire (CLIC, CCAS, MAIA...) quand elles existent. Elle échange régulièrement avec un référent et les autres équipes citoyennes pour partager notamment les bonnes pratiques.

LES PRINCIPES ÉTHIQUES*

NON-DISCRIMINATION

Bénévoles ou personnes accompagnées : nul ne peut faire l'objet d'une discrimination en raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses.

ACCÈS À L'INFORMATION

Bénévoles ou personnes accompagnées ont accès à une information claire, compréhensible et adaptée concernant le projet, le fonctionnement de l'équipe et aux informations les concernant.

LIBRE CHOIX, CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ ET PARTICIPATION DE LA PERSONNE

La personne accompagnée dispose du libre choix dans la vie quotidienne pour déterminer son mode de vie, son lieu de vie, pour communiquer, se déplacer et participer à la vie en société, et en particulier pour participer aux actions proposées par l'équipe. L'équipe assure la participation directe de la personne à la conception et la mise en oeuvre du projet d'accompagnement la concernant.

DROIT À LA RENONCIATION

Bénévoles et personnes accompagnées peuvent à tout moment renoncer à leur participation à l'équipe.

RESPECT DES LIENS FAMILIAUX ET SOCIAUX

Les relations avec les bénévoles doivent favoriser le maintien des liens familiaux et des réseaux amicaux et sociaux, et tendre à éviter la séparation des familles. La participation des familles et des proches à la vie de l'équipe est favorisée.

CONFIDENTIALITÉ

Les bénévoles s'engagent à garantir le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes accompagnées.

PATRIMOINE ET ACCOMPAGNEMENT

Les personnes accompagnées gardent la maîtrise de leur patrimoine et de leurs revenus. Les bénévoles des équipes ne peuvent ni être légataires ni recevoir de gratifications, cadeaux ou dons d'une valeur significative, quelle qu'en soit la forme.

NON-SUBSTITUTION ET COMPLÉMENTARITÉ

L'accompagnement relationnel du bénévole ne se substitue pas aux relations familiales ou à l'accompagnement professionnel dont la personne bénéficie ou a besoin mais s'articule dans la complémentarité avec eux.

*Ces valeurs se réfèrent aux chartes existantes, en particulier la Charte des droits et libertés de la personne accueillie (loi 2002-2), la Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance et de chartes d'associations participantes